

Le développement durable : un projet et ses résonances

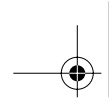
par EDWIN ZACCAÏ

Le développement et ses présupposés

Pourquoi, quand il s'agit de projeter, ou de rêver, *un monde meilleur pour tous*, la figure du développement durable apparaît-elle aujourd'hui comme une candidate de choix ? C'est à cette question que cette contribution se propose d'apporter quelques réponses. Pour ce faire je tenterai de décrire les différents sens qui convergent dans ce projet. Je défendrai ici l'hypothèse que ce sont ces résonances multiples, ancrées dans des enjeux et une histoire contemporaine, qui le portent de cette façon¹.

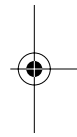
La formule du développement durable a plusieurs statuts. Il s'agit d'un concept doté de diverses définitions et qui suscite une adhésion relativement importante². C'est aussi un projet de société auxquels tous les acteurs sociaux sont appelés à contribuer, sous l'égide de stratégies et de politiques ayant pour but de les coordonner. La tâche est difficile¹. Le terme même de développement suppose l'auto-organisation d'une société en vue d'une amélioration. Jusqu'à quel point cette auto-organisation est-elle possible ? Jusqu'à quel point le développement se révèle-t-il être seulement une description partielle de l'évolution d'une société² ?

Les pouvoirs d'auto-organisation sont limités. Nous ne vivons pas dans des sociétés où le politique, ou d'ailleurs un quelconque autre acteur, aurait le pouvoir de coordonner une évolu-



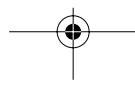
tion générale, si il y a d'ailleurs jamais eu de telles sociétés. Non seulement les instruments pour ce faire ont une portée limitée, mais, et c'est tout à fait lié, il existe des visions différentes des objectifs à atteindre selon les acteurs sociaux.

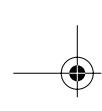
La figure du développement cherche à souligner les convergences des stratégies, mais en réalité des lignes de force, des intérêts, des objectifs divergent en partie, et l'évolution sociale peut être lue, du moins dans un modèle inspiré de la physique, comme une résultante de ces interactions. Par quel pouvoir faire évoluer cette résultante vers des objectifs définis, comme le suppose le développement durable pris comme projet de société ? Qui est le *tous* du monde meilleur recherché ? Comment définir ces objectifs, et arbitrer, dans le contexte d'évolutions, parfois rapides, des enjeux ? Dans nos pays, c'est le modèle de la démocratie qui répond à ces questions. Dans le monde, les formes d'organisation se cherchent. Nous reviendrons sur ces questions en fin de contribution, mais examinons à présent comment la figure du développement durable s'est progressivement constituée.



Émergence de l'écologie sur fond d'accroissement des productions matérielles

Elle apparaît au début des années 1980, comme une exigence de conciliation entre développement et protection de l'environnement, succédant à la prise de conscience écologique qui a émergé durant les années 1960 et 1970. Durant ces deux décennies, des travaux scientifiques, des revendications issues de certains mouvements sociaux et des initiatives politiques ont mis en évidence, dans les pays occidentaux en premier lieu, des problèmes d'impact croissant du développement sur l'environnement. Dans la population, ces thèmes trouvent un écho certain. Aux États-Unis, d'abord, où, en 1970, des manifestations pour la Terre réunissent vingt millions de personnes³. En Europe, ensuite, et dans le reste du monde. Dans le courant des années 1970, des ministères de

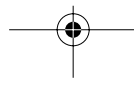


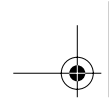


l'environnement voient le jour. Mais ils n'ont que peu de pouvoir, de même que les revendications écologistes demeurent sans beaucoup d'impact sur les principales orientations des sociétés à cette époque.

Toutefois ces préoccupations vont croître en importance sous l'effet de plusieurs facteurs. Ce qui est le plus visible est la succession de problèmes environnementaux de grande ampleur, souvent appelés catastrophes, dans une conception dramatisante qui va accompagner jusqu'à aujourd'hui le discours écologique et celui du développement durable. De façon plus structurelle, les tendances évolutives font apparaître des scénarios menaçants en matière d'utilisation des ressources et de dégradations de l'environnement. C'est bien sûr au rapport au Club de Rome, de 1972, diffusé à 9 millions d'exemplaires et traduit en 29 langues, que revient la première popularisation à grande échelle de ce thème⁶. Suivi par les crises de l'énergie, ce rapport appelant à un arrêt de la croissance, économique et démographique, n'insistait pas, contrairement à l'image qui s'en est parfois construite après la crise du pétrole qui l'a suivi, sur les limites des ressources en énergie fossile. Il faisait craindre plutôt des pénuries de matières premières non renouvelables, puis à plus long terme, divers scénarios d'« effondrements ». Dans les décennies qui suivent, les préoccupations en matière d'écologie vont changer d'accent, tout en gardant la perspective d'effondrements redoutés à moyen terme. Des énergies non renouvelables, on passera davantage au souci envers les ressources renouvelables (eau, forêts par exemple). Plutôt que du prélèvement des ressources (hormis le pétrole), on s'inquiétera ensuite plutôt des impacts issus de leur utilisation, accroissement de l'effet de serre en particulier, lequel soit dit en passant est déjà mentionné dans le rapport au Club de Rome⁷, il y a donc près de trente-cinq ans maintenant.

Mais, outre des aspects matériels et quantitatifs en termes d'accidents et d'impacts, on assiste, à partir des années 1960⁸, à des changements en termes de valeurs, qui vont aussi soutenir les préoccupations écologiques, en particulier dans certaines catégories sociales, jeunes, citadines, éduquées⁹, à la base de l'électorat des partis écologistes, qui apparaissent aussi durant les années 1970¹⁰.

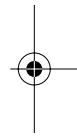


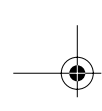


Il s'agit de demandes plus immatérielles, mais aussi – et cela est de plus en plus répandu dans les sociétés industrialisées – d'attitudes nouvelles par rapport aux risques, marquées par un souci croissant de précaution.

De nombreux travaux ont été réalisés pour saisir cette constellation qui relie la croissance des dommages infligés à l'environnement, les modifications dans leur perception et les changements dans les relations entre progrès scientifique, progrès économique et progrès social¹¹. Si l'on veut bien transposer ici une expression inspirée par des films de science-fiction à succès, on pourrait dire d'une formule que beaucoup de problèmes environnementaux constituent « le côté obscur¹² » de progrès techniques. Il s'agit en effet d'impacts à la fois non voulus et bien souvent peu maîtrisés d'opérations de production de biens, dont le rythme et l'ampleur ont cru sans précédent connu dans l'humanité. Entre 1820 et 1990, la population du globe a été multipliée par 6, mais la production mondiale cumulée (de façon agrégée et simplifiée) a cru elle d'un facteur 36. Soit six fois plus par habitant de la Terre, en moins de deux siècles, et en réalité beaucoup plus dans les pays industrialisés¹³.

Cet accroissement est évidemment soutenu par les développements et les applications techniques. L'énergie y joue un rôle essentiel. Pour en donner une illustration, considérons que le travail humain permet la production d'une énergie d'environ 1 kWh par jour. Par comparaison, un plein de carburant, 40 litres de pétrole, consommé en quelques heures, fournit une énergie utile qu'une personne humaine devrait mettre plus de 2 mois à déployer. Un autre aspect de l'invention et de l'utilisation technique à grande échelle est l'utilisation d'environ 100 000 substances chimiques dans l'Union européenne, dont seule une fraction a fait l'objet d'une analyse systématique des incidences sur l'environnement et la santé¹⁴. Enfin, pour citer un dernier ordre de grandeur, le rapport de référence du Millenium Ecosystem Assessment a établi en 2005 qu'environ 60 % des services fournis par les écosystèmes et qui permettent la vie sur terre sont dégradés ou surexploités, avec des scénarios d'accroissement sérieux de ces impacts en cas de poursuite du développement selon les modes actuels¹⁵.



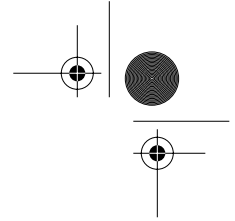


Durabilité des conditions de vie

Ces données sont en elles-mêmes incontournables et impressionnantes ; mais, à mon sens, elles ne sont que l'une des composantes de l'émergence du développement durable. Les façons dont elles sont perçues et mises en évidence, me semblent encore une fois révéler des changements d'attitude plus profonds à l'égard du progrès, ou de son nom plus récent et « global », le développement. J'en ai mentionné quelques-unes, en évoquant la tonalité catastrophiste associée à l'écologie, ou encore les changements d'attitudes par rapport aux risques ; mais il y a également des réactions aux changements sociaux et économiques proprement dits qu'éprouvent les sociétés occidentales ces deux ou trois dernières décennies. Problèmes d'inégalités sociales plus apparentes, changements rapides dans les activités industrielles, dans les relations socioculturelles, craintes d'entrer dans la compétition de la mondialisation.

L'idée se répand ainsi que la poursuite des améliorations enregistrées depuis l'après-guerre n'est plus assurée. Beaucoup de membres des jeunes générations craignent que les conditions de leur vie ne soient pas marquées par la croissance, mais au contraire par diverses formes de décroissance : économique, de sécurité, etc.

Dans ces perspectives, si un premier sens du mot *durable* est massivement à trouver dans la recherche de durabilité des écosystèmes, un second, plus diffus peut être trouvé également dans la volonté de voir durer, et non décroître, les conditions de vie acquises par les sociétés riches. Dans cette hypothèse, les dégradations environnementales, outre le fait qu'elles sont bien réelles, sont aussi le signe, l'emblème, d'une recherche de durabilité de la société, ou des conditions de vie acquises. Même si on ne va pas jusque-là, il est probable que, derrière l'interrogation environnementale mise au premier plan, ce sont des changements plus profonds dans nos rapports avec la naturalité, avec les techniques, avec



les institutions et avec le sens du progrès qui sont interrogés de manière diffuse dans le mot d'ordre de développement durable¹⁶.

Ces hypothèses nous permettent en tout cas d'interpréter l'élargissement manifeste de ce projet : trouvant son origine dans une remise en cause du développement pour des raisons de respect de l'environnement, il se présentera de façon croissante comme un projet de société complet, tout en proposant sur les thèmes non proprement écologiques des analyses diverses et partielles¹⁷.

Mais ce n'est pas tout et, pour continuer à observer les riches résonances du développement durable, il faut passer aussi sur une autre scène, celle de la politique internationale, et plus particulièrement dans le contexte de l'Organisation des nations unies. La définition à ce jour la plus largement reconnue du développement durable est en effet un produit de ce contexte.

Les sens d'une définition dans le contexte international

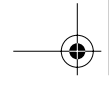
« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

— le concept de “besoins”, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et

— l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir¹⁸. »

Datant de 1987, la première phrase de la définition a été reprise d'innombrables fois, dans tout ce que compte la planète comme plans de développement durable, que ce soit au niveau international, national, local, d'entreprises, ou d'associations diverses.

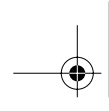
C'est une commission d'experts mandatée par l'ONU, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED), qui a produit cette formule consensuelle dans un rap-



port lui aussi très influent, le Rapport Brundtland, du nom de sa présidente, qui, cela n'est pas sans importance avait été successivement ministre de l'environnement et premier ministre dans son pays (la Norvège). La CMED avait été chargée par l'ONU de préparer un projet motivant de développement mondial correspondant aux enjeux des années 1980 et suivantes. Après avoir été porteuse d'espoir dans les pays du tiers-monde après les décolonisations, la figure du développement suscite à cette époque davantage de doutes. Un certain nombre de pays en voie de développement voient leur richesse économique diminuer ; l'endettement, qui deviendra pour beaucoup d'entre eux une charge extrêmement lourde aujourd'hui, se creuse de façon inquiétante¹⁹. Il y a une demande de la part de ces pays d'aide accrue, et de nouvelles perspectives pour le partage des richesses au niveau mondial. Du côté des pays du Nord, j'y ai insisté, les préoccupations écologiques se répandent et ne peuvent plus être tenues dans la marginalité. Il existe une recherche d'intégration de ces principes et objectifs dans le cœur des stratégies de développement.

Dans le cadre de l'accélération d'une phase contemporaine de mondialisation, la CMED va utiliser une figure emblématique qu'elle veut unifiante et motivante pour le développement, celle de la planète Terre. Avec, sur sa couverture, cette image de la Terre vue depuis l'espace qui est un grand classique depuis la fin des années 1960, le rapport s'ouvre sur ces mots : « La Terre est une, mais le monde lui n'est pas un. » Et il développera sur quatre cents pages la figure d'un projet commun de développement de l'humanité, l'une des missions essentielles de l'ONU, fondée sur l'unité naturelle de la Terre, appelant à une mondialisation plus équilibrée et plus solidaire.

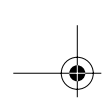
Ayant en tête cette toile de fond, revenons aux termes de la définition. Le développement durable (*sustainable development*) est bien une nouvelle forme du développement, qu'il prolonge (notons d'ailleurs que ce développement n'est pas défini). La nouveauté incluse dans cette formule est bien sûr « les générations futures ». Cette référence est toutefois déjà présente dans la déclaration du sommet de Stockholm, en 1972, première conférence des Nations unies sur l'environnement humain, dans la formula-



tion de ses deux premiers principes²⁰. Avec le développement durable, les générations futures pénètrent dans le cœur même de la définition, y introduisant un rythme temporel inédit. Il faut souligner que c'est vers cette longue durée que pointe le développement durable dans cette version séminale, et non à un « durable » de court terme que l'on voit parfois employé çà et là. Le rapport Brundtland va introduire le critère de durabilité à long terme, en partie peut-être, si l'on suit nos analyses précédentes, parce que la continuation du développement n'est plus spontanément garantie.

Mais quel développement ? Dans la définition ci-dessus, la première des notions « inhérentes » au développement durable rappelle qu'il s'agit avant tout de répondre aux besoins essentiels des plus démunis. Ces *basic needs* constituaient une formule répétitive, incluse dans les programmes onusiens de développement durant les années 1970. Ils sont réaffirmés ici, situant le développement durable dans ce cadrage politique. Notons en effet que jusqu'ici le mot « environnement » n'est pas encore apparu. Il intervient dans la deuxième notion « inhérente » au concept, à travers un jeu entre les pouvoirs techniques, politiques, et les limites naturelles de la planète. L'homme est un animal politique, social, et il utilise des techniques. Il n'est pas question de le naturaliser. D'emblée, l'optique écologique du développement durable est anthropocentriste. Ce qui sera réaffirmé avec la première phrase du premier principe de la déclaration de Rio en 1992 : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. » Les « capacités » – un autre terme du vocabulaire du développement – des générations futures ne sont pas non plus identifiables à la conservation de l'environnement : les ressources culturelles ou techniques ont aussi, entre autres, une grande importance.

La formule proposée est donc grande ouverte à des compromis, des équilibres à trouver, entre différents objectifs et contraintes permettant un développement et sa durabilité. Cette ouverture, cette polysémie va aussi faciliter son adoption comme slogan. Faire durer, ou soutenir, le développement (non défini) : la formule peut être soutenue, justement, par des pays en voie de développement, comme par des entreprises, ou encore des pays riches membres de l'OCDE – Organisation de coopération pour le développement,



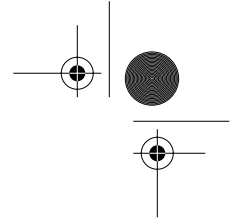
économique celui-là, mais dont les travaux dans le cadre de ses conceptions du développement durable sont aujourd'hui nombreux et influents²¹.

L'image d'un développement durable peut également satisfaire la sensibilité écologiste très présente au Nord, mais pas absente dans les populations du Sud, avec d'autres schémas et d'autres priorités²². Même si la protection de l'environnement n'est pas soulignée dans la définition, elle est longuement analysée dans le corps du rapport, et se retrouve constamment dans les programmes de la conférence de Rio, en 1992, conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement (du même nom que la commission Brundtland, donc, qui l'a préparée). S'ajoutant aux convergences de sens que nous avons évoquées, un contexte historique va contribuer au succès de la conférence de Rio – ou, de son nom médiatique, Sommet de la Terre. Ce sont les suites de la chute du mur de Berlin – cette époque où l'on évoquait souvent des bénéfices du désarmement post-guerre froide, et où l'unification plus affirmée sous un modèle libéral globalisé faisait espérer une prospérité – dont les pays en voie de développement vont demander fortement des parts à Rio. Ceci à travers un « nouveau partenariat » – une nouvelle formule, car le développement durable avait aussi cet attrait du nouveau. Les retombées de ces accords, si elles ne sont pas négligeables, n'ont pas et de loin été à la hauteur des enjeux, une raison principale étant sans doute que peu de choses avaient changé dans les institutions et les intérêts des acteurs censés les opérationnaliser. Repensons ici aux limites fortes de l'auto-organisation en faveur d'un monde meilleur pour tous dont il a été question au début de ce texte.

Développement durable et grandes entreprises

Du milieu des années 1990 au milieu des années 2000, on va assister à une montée en puissance des formules du développement durable, déclinées dans de très nombreux contextes. De grandes

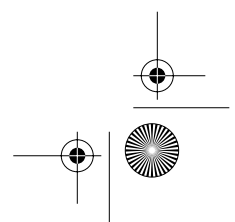
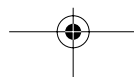
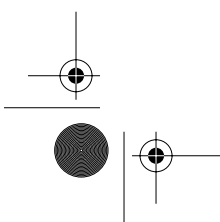
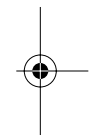
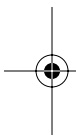


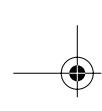


entreprises en particulier vont s'en saisir, en relation avec le modèle de la responsabilité sociale d'entreprise, dont le modèle anglo-saxon pénètre en Europe en partie sous l'égide d'un développement durable donnant plus de poids aux différentes parties prenantes, et plus seulement aux partenaires sociaux. Étant donné les objectifs économiques propres à ces acteurs, la formule va se recentrer et quitter une version plus utopiste des débuts. Des questions cruciales vont se reposer dans ce cadre sur les rapports entre la durabilité d'entreprises et de la société en général.

La réorientation des technologies vers plus d'*éco-efficience*, c'est-à-dire vers une diminution des impacts écologiques par rapport à la production, est un impératif de premier ordre dans le contexte d'accroissement productif qui a été évoqué. Un mouvement a eu lieu en ce sens sous la pression de politiques d'environnement, et une série d'impacts de production, dont le coût n'était pas excessif, ont décliné drastiquement en Europe. D'autres subsistent, car la loi d'airain de la compétitivité limite la rapidité des changements nécessaires et possibles, lorsqu'ils ne sont pas générateurs de rentabilité à court terme. De nombreuses éco-technologies existent, mais tardent à se répandre. Ainsi un élément non durable par excellence, du fait de ses réserves limitées et de son impact climatique massif, est le pétrole. C'est aussi dans ce secteur que l'on trouve parmi les plus beaux résultats financiers, avec par exemple pour 2005, un résultat net atteignant plus de 10 % du chiffre d'affaires pour cinq compagnies pétrolières majeures, soit 112 milliards de dollars de bénéfice²³. Nous pouvons contraster ces chiffres, qui ne recouvrent qu'une partie limitée du secteur pétrolier, avec les investissements dans les énergies renouvelables (indispensables pour donner quelques chances à la réduction des gaz à effet de serre), qui ont totalisé 30 milliards de dollars dans le monde en 2004²⁴.

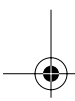
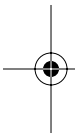
Sur le plan socio-économique, signe très caractéristique de notre temps, le pouvoir des plus grandes entreprises, résultant d'une série de fusions et concentrations, est inédit, puisque ces mêmes cinq compagnies par exemple atteignent à elles seules un chiffre d'affaires proche du PIB d'un grand pays comme la France, soit des dizaines de fois le PIB de pays en voie de développement.

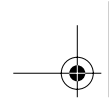




Quelle est l'évolution de ces concentrations, dont le secteur pétrolier n'est qu'un exemple, comment canaliser une partie de ces richesses vers les besoins humains essentiels, dont certains ne sont pas solvables ? Ces questions, inscrites dans la définition du développement durable, taraudent notre époque, même s'il faut se garder d'une image uniformément sombre du développement. Le XX^e siècle a été, entre autres, celui où la durée de vie des populations du globe et leur niveau d'éducation ont cru sans aucune commune mesure avec l'histoire qui avait précédé. Mais, en partie de ce fait, plus de personnes que jamais posent la question, vieille comme le monde, des inégalités, dans un contexte où ce monde change et se connecte de façon accélérée. Ce qui nous amène encore une fois à la question mise en exergue de cet ouvrage : *Un monde meilleur pour tous : projet réaliste ou rêve insensé ?*

Avec son pedigree fécond, en même temps qu'hybride, le développement durable est aujourd'hui une formule qui, face à cette interrogation éthique requiert beaucoup d'adhésions diverses, mais n'offre pas pour autant de voie tracée pour répondre aux enjeux qu'elle met en lumière. Ses mérites sont aujourd'hui d'avoir fait entrer des enjeux environnementaux nécessaires par la grande porte, de continuer à souligner les besoins essentiels et les aspirations au développement dans le monde entier, et de susciter des ponts, des dialogues pour construire des solutions. La formule témoigne aussi d'une ambivalence, dans la mesure où elle est à la fois utilisée comme annonce de réformes profondes, et de légitimation de la poursuite d'activités dans lesquelles nombre d'acteurs se déclarent engagés sans que l'on perçoive de changements à la mesure des enjeux proclamés²⁵. Si l'on reprend les termes qui composent le titre du présent ouvrage, le projet n'est certainement pas insensé, mais le rêve aura besoin d'encore beaucoup d'inventivité et de détermination pour progresser significativement. À cet égard, je pointerai pour terminer deux aspects fondamentaux qui conditionnent sa mise en œuvre : la coordination politique et la question d'une justice à l'échelle mondiale.





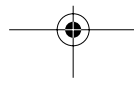
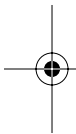
*Coordination politique, critères de justice mondiale :
deux larges écueils*

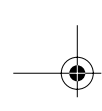
Les politiques visant à promouvoir un développement durable, à différents niveaux, ont élaboré nombre de principes destinés à sa mise en place. Récemment, par exemple, au niveau européen, une communication définit des objectifs clés et des principes directeurs²⁶, mais ce n'est là qu'un exemple parmi de nombreux textes de référence qui, comme le rapport Brundtland de 1987 ou la déclaration de Rio de 1992, contiennent également des principes censés orienter les politiques en faveur d'un développement durable.

À l'examen, celles-ci ne sont d'ailleurs pas nécessairement en correspondance. L'une des différences concerne les sujets inclus ou non dans ces stratégies, ou encore les priorités qui sont accordées aux différents objectifs. Ainsi, même au niveau européen, la comparaison de plans et stratégies nationales laisse apparaître des différences essentielles en termes de cadrage²⁷.

En outre et à l'évidence, le problème de la coordination se pose pour un objectif de société aussi englobant, non dévolu à des responsables politiques particuliers. Même lorsqu'un secrétaire d'État se voit attribuer cette compétence, comme c'est le cas dans certains pays, ce n'est pas pour autant que son action permet de faire une différence nette. L'autre voie, poursuivie en parallèle, est la constitution d'organes incluant des responsables politiques ou d'administrations compétents dans différents domaines sectoriels, afin d'alimenter une stratégie d'ensemble. Mais, dans ce cas, quelle est la force des mandats attribués à ces représentants, par rapport à d'autres responsables, tels des ministres, actifs pour le même champ de compétences, et comment arbitrer en cas de conflits entre des objectifs sectoriels et ceux d'une stratégie englobante qui n'est pas, dans la pratique, centrale pour un gouvernement ?

Le bilan de ces formes d'organisation et de décision politique comporte cependant des points positifs. La reconnaissance et la vali-

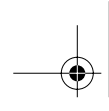




dité d'enjeux liés au développement durable peuvent progresser de ces façons au sein d'objectifs plus sectoriels. Le mandat des « défenseurs » attirés du développement durable les pousse à rechercher et mettre en pratique au moins les actions qui permettent des bénéfices mutuels à la fois sur le plan sectoriel et sur celui de la compatibilité avec des principes de développement durable. De plus, ces productions institutionnelles soutiennent des prises de conscience dans la société, y compris parmi les acteurs sociaux de différents types²⁸, lesquels peuvent agir pour faire évoluer les cadres et les équilibres. Comme indiqué au début de cette contribution, c'est le modèle démocratique qui régit les évolutions de sociétés comme les nôtres, et la figure même du développement constitue une vision normative partielle recouvrant un ensemble divers d'évolutions résultant d'une somme d'intérêts eux aussi divers. Ajoutons la difficulté, souvent pointée en matière de développement durable, de la prise de décision motivée par des enjeux à court terme, alors que cet horizon implique évidemment aussi des préoccupations de long terme.

En tout état de cause, les problèmes de définition d'objectifs restent eux aussi prégnants pour le développement durable. Il n'est, faut-il le dire, pas évident que cette figure puisse concilier les différentes attentes qui ont été évoquées dans cette contribution. Au contraire, c'est la dispersion des objectifs et des intérêts qui me semble plutôt la règle, et la convergence la surprise bienvenue. L'équation du développement occidental comme convergence du progrès technique, économique et social a pu fonctionner au bénéfice de certaines parties du monde durant une certaine époque. Le développement durable ne peut remplacer, en tout cas en l'état, ses insuffisances actuelles pour différentes raisons fondamentales. D'abord, si l'on en reste au développement socio-économique classique, de très nombreuses données montrent les difficultés de ce modèle à améliorer l'existence d'une part importante des populations du globe. Si l'on y ajoute le respect de l'environnement, il n'y a aucune évidence à considérer que cet objectif (qui se ramifie en de nombreux critères) puisse être atteint : bien que certaines améliorations soient encourageantes, il reste non prioritaire dans les facteurs de décision.

Une certaine convergence entre *certain*s progrès économiques, sociaux et environnementaux est envisageable et même sensible,



moyennant une série d'efforts, dans certaines parties du monde, par exemple en Europe. Mais cela ne résoudra pas l'un des problèmes fondamentaux de l'optique mondiale dans laquelle nous sommes engagés plus que jamais, à savoir une vision partagée d'une justice à l'échelle mondiale. Il me semble en effet que nous manquons de critères de justice adaptés pour penser les mises en connexions de parties du monde dans des situations à ce point différentes. Se référant à Hume, M. Douglas indique que « l'on ne peut établir des normes de justice abstraite et formelle qu'entre des gens à peu près égaux ». C'est bien évidemment loin d'être le cas dans notre « village mondial » (à supposer qu'il existe). La conception de Hume est fonctionnelle : la justice doit permettre une cohérence et favoriser la coordination d'une organisation sociale. M. Douglas adopte ce point de vue pour analyser des sociétés comme celle de l'Angleterre par exemple, mais note aussi que cette justice est relative : « Voilà une société qui utilise l'égalité des individus pour se justifier elle-même, mais si l'on se place d'un point de vue international, sa domination économique et ses efforts pour maintenir un échange inégal en sa faveur sont difficiles à justifier par ses propres principes de légitimation ». Or, comme indiqué plus haut, il y a de plus en plus de « tous » qui mettent en évidence ce type de contradiction, dans la recherche d'un « monde meilleur²⁹ ».

La figure classique, et quelque peu paternaliste du développement, pose une aide des pays développés à des pays en voie de développement comme un facteur de rattrapage possible et hypothétique. Toutes les analyses actuelles montrent que cette formule de l'aide est obsolète, si elle a jamais constitué un facteur déterminant d'évolution (outre des aspects très positifs dans des domaines particuliers comme la santé). Ce qui est en cause à présent est un partage autrement plus équitable des richesses et des risques économiques et environnementaux (les changements climatiques en sont une figure emblématique, mais ils ne sont pas les seuls concernés). En deçà des problèmes bien réels d'organisation d'une gouvernance mondiale pour certains problèmes majeurs, n'est-ce pas le manque de vision partagée de formules considérées comme équitables qui est en cause³⁰ ? Le développement durable a le mérite de poser ces questions, mais, une fois de plus, il n'a pas de réponse tracée à dispenser³¹.

